

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

ABONNEMENTS

CAHORS ET DÉPARTEMENT : 10 francs par an.
HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 17 janvier

A NOS LECTEURS

Le Journal du Lot inaugure aujourd'hui la Revue de la presse locale. Nos lecteurs trouveront ainsi, groupées dans leur journal, toutes les nouvelles politiques ou autres susceptibles de les intéresser et disséminées dans tous les journaux du département, dont l'abonnement leur serait trop onéreux. Ce ne sera pas dans un esprit de critique, mais simplement d'information que nous analyserons ou citerons les articles des journaux locaux. Nous ne dévierons pas de la ligne de conduite que nous nous sommes tracée et qui se résume en ces quelques lignes :

Eviter les querelles personnelles et les passions de parti ;

Respecter l'abonné par une discussion toujours calme et courtoise ;

L'informer sur toutes choses sans parti-pris.

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, dit le proverbe. Nous voulons faire entendre toutes les cloches possible ; au lecteur de choisir le son qui lui plaira le mieux.

Il est certaines questions que nous traiterons plus longuement et plus fréquemment que les autres : les questions économiques et agricoles et les questions d'intérêt local.

Nous donnerons, au moins une fois la semaine, la revue des marchés de la région.

Grâce aux nombreux correspondants que nous comptons déjà sur tous les points du département, nous ne craignons pas de dire que le Journal du Lot sera peut-être le mieux informé du département. Aucun fait saillant et intéressant ne sera oublié.

Mais les questions locales ne sauraient suffire à la légitime curiosité du public ; c'est pourquoi nous mettons sous les yeux de nos lecteurs les principaux articles des grands journaux parisiens. Ils seront ainsi tenus au courant des travaux parlementaires et de tous les faits importants qui préoccupent l'opinion.

En un mot, nous voulons faire du Journal du Lot à 10 fr. par an, le journal de tout le monde.

REVUE DES JOURNAUX PARISIENS

C'est toujours de l'élection du 27 janvier qu'il est question. Le Journal des Débats repousse les trois candidats, Boulanger, Jacques et Boulé et recommande l'abstention :

« L'opinion, dit-il, que nos amis ont à manifester c'est que, adversaires résolus du boulangisme, ils réprouvent la manière dont on s'y prend pour combattre le boulangisme, en pratiquant une politique qui fortifie ce qu'il s'agit d'abattre... Ce qu'ils ont à manifester, c'est leur résolution de n'avoir rien de commun avec les hommes de désordre, avec les révolutionnaires quels qu'ils soient ou avec ceux qui paissent avec eux et de ne se laisser point entraîner à leur suite. Cette manifestation peut se faire au moyen de l'abstention, étant donné qu'il n'y a, le 27 janvier, aucun résultat positif à obtenir. »

Le comité conservateur monarchiste de la Seine a décidé de ne pas présenter de candidat et de recommander l'abstention.

M. Paul de Cassagnac appelle ce comité royaliste un faux comité :

« Ce comité, qui détourne d'une façon générale et semble s'efforcer comme à plaisir de faire opposition aux idées modernes, démocratiques de M. le comte de Paris, est beaucoup moins un comité royaliste dans le sens large du mot, qu'un comité orléaniste dans le sens étroit, mesquin, bourgeois, suranné d'une monarchie disparue qui a eu ses jours de grandeur, mais dont le système ne saurait répondre aux nécessités du moment. »

La Liberté est aussi pour l'abstention.

Le Gaulois et l'Univers recommandent la candidature Boulanger parce que c'est une candidature de protestation.

Le XIX^e Siècle est pour Jacques parce que, dit-il :

« Pour le moment, il représente la République, la République sans épithète contre la coalition des

adversaires de la République, abrités derrière le général Boulanger, le prenant comme chef ou comme instrument, il n'importe, mais le suivant. »

Le Voltaire s'écrie à la vue des affiches inouïes qui couvrent Paris :

« Jamais on n'avait vu telle avalanche d'affiches électorales. »

« C'est la polémique sur les murailles. On se dispute le passant ; on prodigue les trésors de l'injure et la richesse des couleurs pour prendre l'électeur par les yeux. »

« Et l'on n'attend pas l'autre. La rue, les monuments et jusqu'aux arbres des boulevards sont un terrain de combat où les couleurs d'affiches se rencontrent. »

« Si la période électorale paralyse certains commerces, à ce qu'on dit, elle fait au moins prospérer celui des imprimeurs et des colleurs. C'est une saison de vendange et de moisson pour les chevaliers du pinceau. »

« C'est là, d'ailleurs, ce qui donne la température électorale du moment. Quand l'affiche donne, c'est que ça chauffe. »

Le pontife de l'affichage c'est le colleur ; le chroniqueur du Siècle lui consacre les lignes suivantes :

« Le candidat qui aura choisi un colleur mérite à bien des atouts dans son jeu. Or, pour être un bon colleur d'affiches, il faut posséder la ruse de l'Indien, la netteté de conception du mathématicien, et la rapidité de décision du grand capitaine. »

« Le vrai colleur, celui qui connaît les ruelles du métier, opère le dernier. Il laisse d'abord travailler ses confrères, colleurs des adversaires. Quand ceux-ci ont terminé leur besogne, alors il se met en campagne. Il va, fortif et nocturne, par les rues sombres, rasant les murailles avec les allures soupçonneuses d'un malfaisant ou d'un amoureux, puis il colle ses affiches sur les affiches ennemies. Seulement, c'est, parmi les colleurs, à qui arrivera le dernier pour triompher des autres. Jugez si en pareille circonstance le colleur d'affiches doit se révéler éminent diplomate. »

« Le candidat qui a mal choisi son colleur est exposé à des déboires sans nombre. »

« Au petit jour, quand il sort pour voir si son nom et ses proclamations s'étalent franchement sur tous les murs, il étouffe de colère en n'apercevant que le nom du concurrent qui sut dénicher les bons colleurs. »

Attention ! Voici le pointeur, autre spécialiste intéressant ; le nostradamus de l'urne,

l' $x + y$ électoral. Le Soleil en trace ainsi la silhouette :

« Le pointeur est un homme terrible ! Il sait au juste ce que pense chaque citoyen, même ceux qui ne pensent guère ; quel bulletin chaque électeur tient en réserve pour le grand jour ; quelle volte-face accomplira à la dernière minute ceux qui ont résolu de rester chez eux ou d'aller faire la ferme-ture le 27 janvier. Il a dans ses poches des morceaux de papiers hérissés de chiffres ; il les en tire, et ils se répandent en avalanche autour de lui. »

Tous les scrutins qui se sont succédés depuis 1871, il a pris grand soin de les noter ; il en possède les chiffres par quartiers, par rues, par maisons, par étages.

Lorsqu'il a fini, il recommence, et lorsqu'il recommence, il ne finit plus. Etant donné le nombre des ouvriers de Paris, des commerçants, des boulangers, des artistes, de ceux qui vivent de leurs rentes et des électeurs qui couchent sous les ponts, il le multiplie par la longueur des rues et soustrait de ce produit le poids des maisons. Le chiffre qui subsiste représente le nombre des voix que le général Boulanger et M. Jacques sont assurés d'obtenir. »

Point de campagne électorale, sans que quelques leaders du journalisme s'alignent sur le pré.

M. Lissagaray, directeur de la Bataille, a décoché dans son journal l'aménité suivante à M. Henri Rochefort :

Mais, le lanceur de Boulanger, M. Rochefort, que faisait-il pendant la guerre ? Oh ! tout simplement, il se chauffait à 10,000 francs par mois devant les cheminées de l'Hôtel-de-Ville, en compagnie de son ami Trochu, sur lequel il ne tarissait pas d'éloges. Il fallut, pour le sortir de là, que le peuple au 31 octobre, le prit par le haut de sa culotte. Une fois dehors, le comère à Trochu se garda bien d'aller voir comment étaient fabriqués les casques prussiens. En fait de tranchées, il ne connut que celles de la colique — comme toujours, devant le vrai péril, comme à l'enterrement de Victor Noir — où, faisant tâche à ses chausses, à moitié évanoui, il s'attira cette saillie d'un Anglais, « Quand on est chef de parti, on ne prend pas de lavements en un pareil jour. »

Naturellement, M. Rochefort a trouvé le bouillon trop pointu et il a envoyé ses témoins à Lissagaray.

C'est dans la propriété du comte Dillon, à Neuilly, dit le Figaro, qu'a eu lieu le duel ; l'arme choisie était l'épée de combat avec gant de ville facultative.

La malade le remercia d'un regard qui peignait tout l'élan de sa reconnaissance :

— Tu ne m'as interrogé qu'une fois. C'est grand et généreux. Le ciel bénit l'enfant qui respecte sa mère... Et cependant, tu as eu l'idée d'aller là-bas, sur la terre ferme et de chercher... Ne nie pas. Je t'ai deviné. D'ailleurs tu ne sais point mentir... Notre héros baissa la tête.

La fermière reprit avec fatigue :

— Ecoute-moi... Les instants me sont comptés... Je suis bien lasse... Mais je me repose tout à l'heure... Sous mon oreiller il y a un papier... C'est la révélation que tu attends... C'est ma confession toute entière... Et puis il y a là des indications qui te serviront peut-être de guide dans les recherches que tu brûles d'entreprendre... Indications bien vagues, hélas !... Tout au plus un point de départ... Quelques noms — une date — un portrait que je me suis efforcée de tracer de souvenir... Ce papier, tu le prendras que quand j'aurai cessé de souffrir... — Oh ! Mon Dieu !... Mon Dieu !

Le pauvre garçon suffoquait. La malade semblait moins émue que lui. Elle ajouta, après une pause :

— Ne te déssole pas. Tu es un homme. Va, je te jure que l'heure présente est pour moi celle de la délivrance.

Elle parut prêter l'oreille à un bruit qu'elle seule entendait du dehors. Puis elle dit :

— Embrasse-moi.

Joël leva son front jusqu'aux lèvres de la fermière, qui sourit en jetant toute son âme dans cette étreinte. (A suivre.)

21 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

VI

Cet outrage, le jeune homme l'avait-il oublié ? Il est permis d'en douter. En effet, sa gaité naturelle se voilait parfois d'un nuage soucieux. Sa figure se rembrunissait. Son regard se perdait, cherchant dans le lointain bleu du paysage. On eût dit qu'une attraction invisible l'entretenait par delà l'Océan qui fermait l'horizon...

On eût dit pareillement que la fermière lisait ce qui se passait en lui...

Car, l'appelant d'une voix brisée et le serrant contre son cœur :

— N'est-ce pas, mon Joël bien aimé, que tu ne me quitteras que quand je serai morte !

.....

Ceci avait lieu dans la chambre de la malade.

Celle-ci était couchée dans son lit. Debout à son chevet, Corentin Plouër lui tenait la main. Une larme descendait lentement le long de la joue brunie du vieux soldat.

Dans un coin, la tête entre les poings, Joël pleu-

rait silencieusement.

Nous écrivons la malade, faute d'un autre mot. A proprement parler, la fermière n'avait point de maladie, sinon la plus cruelle de toutes : le chagrin, qui ne lui donnait point de trêve et qui la minait comme un poison mortel. La pauvre femme agonisait :

— Je le veux, disait-elle, d'un ton qui essayait de se raffermir. Ce n'est pas le médecin du corps qu'il me faut. Celui-là ne peut rien pour moi.

— C'est bien, repartit Plouër : qu'il soit fait selon ta volonté.

Il sortit.

Corentin se retourna et se mit sur son séant à l'aide d'un effort qui lui arracha un cri de faiblesse.

— Joël, es-tu là ? demanda-t-elle.

— Me voici, mère, me voici.

Le jeune homme essuya précipitamment les larmes qui lui couvraient le visage. Il traversa la chambre en deux pas, et je ne sais comment dire cela : ses larges mouvements étaient doux comme ceux du lion. En marchant, il faisait moins de bruit qu'une fillette qui glisse avec précaution.

Déjà, il s'était agenouillé auprès du lit et il pressait la santé de ses lèvres contre les pauvres mains si froides et si blêmes de la fermière. Celle-ci l'attira à elle passionnément :

— Quand tu es près de moi, je ne souffre plus, murmura-t-elle.

Puis, sentant le sillon humide des larmes sur la figure du jeune homme :

— Il ne faudrait point s'affliger, poursuivait-elle avec une douce gravité. Ce n'est pas pour toujours que nous nous séparons. Nous nous re-

trouverons là-haut, dans ce monde où Dieu me rappelle et où mon repentir et mes prières m'ont assuré une place au milieu des élus. De ce jour de paix et d'oubli, je veillerai d'ailleurs sur tes jours. Tu me sentiras penchée sur toi comme je l'étais autrefois sur ton sommeil d'argent, et cette idée de ma présence invisible te soutiendra dans la tâche que je supplierai le Seigneur de te faire la grâce d'accomplir. Car une tâche te réclame, et tu vas me promettre, à ce moment suprême, d'employer à la mener à bien tout ce qu'il y aura en toi de force, d'énergie, de patience...

— Une tâche ? répéta Joël, qui se tamponnait la bouche avec ses poings pour étouffer ses sanglots.

— Il faut que tu te mettes à la recherche de ton père...

— De mon père !...

— Oui...

— Vous voulez...

— Je veux que tu le retrouves... Oh ! non pas pour lui reprocher l'abandon où il nous a laissés... Non pas pour profiter de son nom, de sa fortune, du rang qu'il occupe dans le monde... Mais pour qu'il voit le brave fils que je lui ai donné, pour qu'il l'apprecie, pour qu'il l'aime... Seulement, pour cela, tu dois connaître le secret de ma vie, de ma faute. C'est ton droit de me le demander. C'est mon devoir de te l'apprendre...

— Ma mère, protesta le jeune homme, ma mère, encore une fois je ne veux rien savoir... Ne me dites rien... Rien, sinon que vous n'allez pas mourir...

tif. Au premier engagement, les deux adversaires se sont élançés l'un sur l'autre avec une impétuosité telle que tous deux ont été touchés et que les épées ont été faussées.

M. Lissagaray était atteint d'une blessure en s'étonnant à l'aîne gauche; M. Rochefort avait reçu un coup de pointe à l'épaule gauche.

Que nos lecteurs se rassurent sur le sort de nos deux confrères; ils ne mourront pas de celle-là.

Le même soir, nous rapporte un journal bien informé, M. Lissagaray s'est rendu au café Verin et M. Rochefort à la représentation du théâtre des Variétés. Ils ont été l'un et l'autre les héros de la soirée.

Le duel a cela de bon qu'il tourne souvent à la réclame.

Décidément c'est complet, voici maintenant les paris qui s'engagent sur le turf électoral parisien.

C'était au diner du syndicat de la Presse parisienne :

— Et s'il n'était pas nommé, M. Jacques ? dit Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, qui, seul monarchiste, portait tout le poids de la contradiction.

— Si c'était le général Boulanger qui triomphait, répondit M. Clémenceau, on verrait à prendre des mesures.

— Contre un élu de Paris ? ... Je vous en défi.

— Vous croyez donc à mon succès ? demanda celui qui a réellement inventé politiquement le général.

— Parfaitement.

— Tiendrez-vous un pari ?

— Je ne joue jamais, répondit Arthur Meyer; cela me permet, quand je fais une exception, de jouer cher. Donc, je suis prêt à parier que le général Boulanger sera élu le 27 et à tenir cinq cents louis.

— Cela fait combien d'argent, cinq cents louis ? demanda M. Clémenceau en jouant sur le dernier mot.

— En argent de France, dix mille francs.

— Peste ! ...

— Acceptez-vous ?

— Jamais de la vie.

A ce moment intervint le directeur de la *Lanterne*, M. Meyer, qui s'écria :

— Je tiens le pari.

— Soit ...

— Mais à quelle côte ? ...

Ceci était de la malice. Arthur Meyer répondit :

— Ce serait faire une injure au général que de le prendre à égalité; je vous le donne à deux, c'est-à-dire que, s'il est élu, vous me compterez 10,000 francs, et, s'il ne l'est pas, je vous en verserai 20,000.

— Entendu.

Et comme en France la gaieté ne veut jamais perdre ses droits, terminons cette Revue par le tragique racontar du *Secolo* :

Mardi soir, dans la réunion des délégués, quelques membres du comité italien ayant fait observer à M. de Susini que le boulangisme était fatal à la République, le député de la Corse répondit :

« Si Boulanger trahissait la République, je le poignarderais ! »

Brrrrrr ! C. DE CISEAUX.

220 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS TROISIÈME PARTIE LES MORTS-VIVANTS

XX

DANS LEQUEL LE LECTEUR EST RASSURÉ SUR LE SORT DE FIL-EN-QUATRE, ET ASSISTE A UNE CONVERSATION ENTRE COQUINS, TRÈS INTÉRESSANTE.

Toujours est-il que cela est; ce fait est indéniable :

Donc, le Loupeur n'avait été ni tué, ni blessé.

INFORMATIONS

LA TAXE DES LETTRES

La Chambre adopte un projet de loi diminuant la taxe des lettres qui ne sont pas suffisamment affranchies.

IMPÔT SUR LE REVENU

Par 12 voix contre 5, la commission a repoussé le projet de gouvernement. M. Jules Roche a été nommé rapporteur avec mission de conclure au rejet pur et simple.

SÉNAT

MM. Béral et de Verninac font partie de la commission des chemins de fer (année 1889).

INCIDENT FLOQUET-LAUR

Un incident des plus vifs s'est produit, mardi, à la Chambre, dans la salle des conférences, avant l'ouverture de la séance, entre M. Floquet, président du conseil, et M. Laur, député boulangiste de la Loire.

M. Floquet, s'adressant directement à M. Laur, lui dit :

— Vous avez, monsieur, publié dans un journal du matin d'infâmes calomnies contre moi, à propos des fonds secrets. Quand on commet une calomnie semblable, on n'hésite pas à monter à la tribune pour la confirmer publiquement.

— Si vous ne retirez pas votre expression, répartit M. Laur, je vous enverrai mes témoins.

— Je ne retirerai rien du tout, répartit le président du conseil, et je n'accepterai pas vos témoins.

Dans les couloirs, M. Laur déclarait ensuite qu'il était prêt à accepter la décision d'un jury d'honneur composé de députés et qui examinerait l'emploi fait des fonds secrets; mais que, jusque-là, il ne pouvait que maintenir sa manière de voir, et qu'en tous cas il était disposé à donner à l'affaire les suites qu'elle comportait, suivant lui, soit à la tribune, soit sur le terrain.

L'ARRESTATION HYPOTHÉTIQUE DU GÉNÉRAL BOULANGER

L'*Intransigeant* et le *Peuple* disent que si le général Boulanger a renoncé à donner sa démission de député du Nord avant d'être élu à Paris, c'est qu'il a eu vent d'un plan du gouvernement, consistant à profiter du moment où il serait démuné de l'inviolabilité parlementaire, pour le faire arrêter. L'arrestation du général aurait été suivie de perquisitions, tant à son domicile que chez le comte Dillon. On aurait saisi les livres, la correspondance, et incarcéré les personnes de l'entourage, les employés, secrétaires, etc. Le crime visé était : « Complot contre la sûreté de l'Etat et les institutions établies, avec cette circonstance aggravante d'emploi de fonds venus de l'étranger. »

PLACARD ANARCHISTE

Les anarchistes ont placardé dans tout Paris une affiche rouge expliquant leur abstention. On y lit :

« Quarante années ont prouvé la duperie du suffrage universel; il faut détruire toutes les institutions du passé et conquérir par la force la terre et ses richesses. Mais pour atteindre ce but, il faut que l'esprit de révolte grandisse dans nos cerveaux et se manifeste par des actes énergiques, audacieux. Ne votons plus, agissons ! »

été si forte, la douleur si vive, que le bandit avait été comme fondroyé, et, après avoir tourné sur lui-même, en battant l'air de ses bras, il était tombé roide, la face en avant sur le tapis.

Il demeura ainsi pendant longtemps plongé dans un évanouissement profond.

Lorsqu'enfin il reprit connaissance et ouvrit les yeux, la lampe était éteinte, le jour se levait, le soleil émergeait au-dessus de l'horizon.

Il était près de cinq heures du matin.

D'abord il ne se souvint de rien.

La mémoire est celle de nos facultés qui nous abandonne la première, mais en revanche, c'est aussi celle qui revient le plus promptement.

Le bandit se demanda, de la meilleure foi du monde, pourquoi il se trouvait là, étendu sur le tapis comme un pourceau dans sa bauge, le guéridon renversé, le verre et la bouteille brisés et gisant près de lui, au lieu d'être couché dans son lit, comme l'exigeait la logique.

— Allons ! murmura-t-il entre ses dents avec dépit, je me suis encore soûlé comme une brute ! le diable soit de moi ! je n'en fais jamais d'autre ! Quand je me sens quelque argent en poche, c'est plus fort que moi, il faut que je boive ! Pouah ! j'ai la langue pâteuse et je crève de soif ! Triple idiot que je suis ! Depuis combien de temps suis-je là ? Stupide animal de se changer ainsi en éponge !

Tout en s'adressant à soi-même ces dures vérités, il essaya machinalement de changer de position.

Mais au premier mouvement qu'il fit, il ressentit tout à coup une douleur si cuisante, qu'il se laissa retomber avec un cri d'angoisse.

REVUE DE LA PRESSE

DÉPARTEMENTALE

L'*Alliance Républicaine* a publié, le 15 janvier, son premier numéro. Le *Journal du Lot* souhaite la bienvenue à ce nouveau confrère, et pour le faire connaître à ses lecteurs, il reproduit aujourd'hui un long extrait de son principal article :

Le titre de ce journal indique suffisamment le but que nous voulons atteindre, la méthode que nous entendons suivre.

Qui dit *Alliance*, dit tout à la fois unité de vues et entente des alliés sur les moyens à prendre pour obtenir un résultat; le mot *républicaine* explique très nettement que l'*Alliance* est faite par tous les républicains, sans distinction de nuances, pour le maintien du régime actuel.

Plus que n'importe quel autre gouvernement, la République, qui est le gouvernement de tous, a besoin d'ordre et d'harmonie entre les divers pouvoirs publics.

Ce sont là, en effet, les deux éléments, indispensables selon nous, du Progrès qui est, quoi qu'on en dise et malgré certaines apparences contraires, la loi même de l'humanité.

Les citoyens, en respectant absolument et toujours la légalité, les mandataires, en respectant les limites fixées par la loi et leurs attributions, concourent à l'établissement et au maintien d'une République inébranlable, capable de produire tous les fruits désirables.

Cependant, après dix-huit ans d'existence, après la reconstruction de l'édifice gouvernemental, après la reconstitution de l'armée et de tous les services publics, le régime républicain qui devrait être désormais indiscuté et considéré comme à jamais fixé dans notre pays, est de rechef mis en discussion par une faction nouvelle autour de laquelle se sont groupées toutes les factions ennemies de la République.

Cette année 1889, est une année qui peut être grosse d'événements. Pour la sixième fois, depuis l'établissement de la République, les citoyens vont être appelés à nommer leurs nouveaux mandataires législatifs. Bien des questions vont être soulevées qui jetteront probablement le trouble dans les idées des électeurs peu familiarisés avec les ruses et les fourberies machiavéliques des politiciens ennemis de la République.

Nous ne devons ni nous laisser troubler par les sophismes ou les récriminations suspectes de nos adversaires, ni nous laisser intimider par leurs forfanteries ou leurs menaces.

Il ne faut pas que le centenaire de la Révolution soit marqué par le succès d'une coalition contre-révolutionnaire.

Préparons-nous donc à la lutte et que tous les républicains, c'est-à-dire tous les bons Français, fassent alliance et s'unissent contre ceux qui veulent détruire les institutions qui ont permis à la France, après les désastres de l'année terrible, de reprendre son rang à la tête des grandes nations du monde.

L'article suivant du *Réveil* sur l'apparition de l'*Alliance* mérite d'être lu et relu... entre les lignes :

— Sacré Dieu ! s'écria-t-il, me serais-je donc blessé en tombant ? Il ne me manquerait plus que cela ! Je serai un joli garçon ! Mille démons ! que je souffre ! Je suis blessé, c'est sûr; mais où, et comment cela m'est-il arrivé ?

Tout à coup la lumière se fit dans son esprit, la mémoire lui revint.

— Mille démons ! s'écria-t-il, en se frappant le front, je me souviens. Oh ! je me vengerai ! Où est-elle, cette misérable fille, échappée sans doute pendant que je faisais la carpe ? Sacrebleu ! être ainsi roulé par un enfant ! Mille démons ! ... Voyons, suis-je une femmelette, moi aussi ? Je ne veux pas rester là, cordieu ! Allons, debout, mort diable ! je veux savoir si je dois vivre ou mourir. ...

Et il ajouta comme par réflexion :

— Voilà, mon homme, c'est bien fait pour toi; tu t'es soûlé comme un imbécile; tu sais cependant bien lorsqu'on veut fêter Vénus, il faut mettre Bacchus au rancart. C'est ta faute ! fallait pas y aller. Mais, sois calme, je la repincerai, la particulière, et nous aurons une explication je ne vous dit que cela !

Alors, cet homme à la volonté de fer, tout en exhalant sa colère furieuse en termes plus ou moins crapuleux ou orduriers, malgré la douleur qui, à chaque mouvement qu'il faisait, lui arrachait des gémissements et même des cris, réussit non seulement à se relever mais encore à redresser le guéridon et à ramasser les débris de verre épars sur le tapis, et à réparer autant que possible le désordre de la pièce.

Après avoir remis à la panoplie le revolver, que précédemment il en avait décroché, il fit, en

Nous venons de lire le 1^{er} numéro de l'*Alliance républicaine*; son programme est restreint, puisqu'il ne s'agit que d'unir tous les républicains pour combattre le Césarisme.

Par conséquent rien de neuf, puisque nous sommes tous d'accord sur ce point.

Notre concours est acquis à cette propagande et nous attendons qu'il éclaire sa lanterne pour que nous puissions voir quelles réformes il réclame et quels pas il veut faire en avant.

Le *Réveil*, sans avoir besoin de le stimuler, sera toujours à ses côtés, aussi peu que l'*Alliance républicaine* s'avance.

C'est à cette condition que le *Réveil*, si elle n'était pas remplie, continuera la politique et opposera les candidats de sa préférence, en 1889, aux candidats qu'on ne connaît pas encore, de l'*Alliance républicaine*.

Le *Clairon du Lot* parle beaucoup de l'élection de la Seine. Il craint des troubles à Paris. « Des deux parts, dit-il, on fera flèche de tout bois. » Il cite une lettre de Blanqui que nous reproduisons à titre de curiosité. Comme cette pièce est d'actualité en ce moment, nous croyons intéressant de la mettre sous les yeux de nos lecteurs. On sait que Blanqui fut arrêté à Figeac, où il s'était réfugié :

La République, tout aussi bien que la Monarchie, peut ombrager la servitude sous son drapeau.

Sparte, Rome, Venise étaient des aristocrates oppressives et corrompues; dans l'Amérique du Nord, l'esclavage est une institution de l'Etat.

Liberté ! Egalité ! Fraternité !

Cette devise, qui brille au fronton de nos édifices, ne doit pas être une vaine décoration d'opéra. Ne la laissons pas devenir un mensonge aussi célèbre que celui de la Charte : « Tous les français sont égaux devant la loi. »

Il n'y a pas de liberté pour qui manque de pain !

Il n'y a pas d'égalité quand l'opulence s'étale à côté de la misère !

Il n'y a pas de fraternité quand la femme du peuple se traîne, affamée, avec ses enfants, aux portes des palais !

Point de formules stériles ! Il ne suffit pas de changer les mots, il faut changer radicalement les choses.

La République, pour nous, c'est l'émancipation complète des travailleurs ! C'est l'avènement d'un ordre nouveau qui fasse disparaître la dernière forme de l'esclavage, le prolétariat. La tyrannie du capital est plus impitoyable que celle du sabre et de l'encensoir : il faut la briser.

La révolution de Février n'a pas d'autre but. Ce but est aussi le nôtre, et chacun des membres du comité démocratique s'engage à le poursuivre sans relâche jusqu'à ce qu'il soit atteint.

Paris, 31 mars 1848. A. BLANQUI.

Les clubs qui se rallieront franchement à ces idées sont priés d'envoyer leur adhésion et trois délégués munis de pouvoirs réguliers rue Boucher, n° 1, au deuxième, tous les jours de 4 à 6 heures.

Le *Courrier du Lot* publie un article de M. Louis Millevoye, intitulé « la paix ». Il dit que l'empire d'Allemagne reste au centre de l'Europe comme une immense ma-

s'appuyant sur une canne et en se retenant aux meubles, tout en continuant de sacrer et gémir, une recherche exacte des différentes pièces de l'appartement, sans oublier ni les cabinets noirs, ni les placards.

Il s'était imaginé que miss Lucy Gordon était restée cachée dans l'appartement même.

Naturellement, il ne retrouva pas la jeune fille, partie depuis plus de trois heures.

Mais il ramassa les revolvers qu'elle avait jetés en fuyant et la clef de la porte d'entrée tombée sur le palier.

— Sacrédiu ! que je souffre, grommelait-il, en regagnant péniblement sa chambre à coucher; elle me le paiera, la drôlesse ! Aïe ! qu'elle douleur; je mettrai le feu à l'hôtel qu'elle habite, plutôt que de ne pas me venger ! Aïe ! il faut pourtant que je voie cette gueuse de blessure qui me fait souffrir comme un damné. Voyons un peu.

Il retira alors vivement sa redingote et la jeta sur un meuble, non sans d'affreuses souffrances.

Dans le mouvement qu'il fit, son portefeuille sortit de la poche du vêtement et tomba sur le tapis.

Le bandit le releva en grommelant.

Il s'aperçut avec stupefaction que son portefeuille était presque entièrement traversé par une balle, et que celle-ci s'était arrêtée sur la couverture opposée à celle par laquelle elle avait pénétré après avoir troué la redingote.

— En voilà une chance ! s'écria-t-il avec une surprise joyeuse. Mort diable ! il était temps ! Mais si je ne suis pas blessé, qu'ai-je donc ? GUSTAVE AIMARD. (A suivre.)

chine de guerre, toujours prête à éclater, dont une main tragique dirige le redoutable fonctionnement. Heureusement la Russie est là qui veille :

Sous le bouclier de la Russie, la France a eu quatorze années de paix pour aiguïser son épée. De notre côté ce ne sont plus seulement les armées qui se préparent, ce sont les âmes. La vieille terre des exploits et des deuils héroïques a retrouvé la trace des traditions glorieuses à la lumière du feu sacré.

Se redressant, l'ouvrier, le paysan-soldat a appris à regarder sans frisson du côté de la frontière. La France a aujourd'hui le fer, le bronze, le courage, la confiance. Que lui manque-t-il encore ? Un gouvernement.

Dans l'élan irrésistible qui pousse les masses populaires à revendiquer un pouvoir fort, capable de réconcilier tous les Français sous une autorité protectrice, il y a l'instinct élevé de la sécurité nationale. On n'édifiera point l'asile de nos grandeurs et de nos libertés avec la poussière du Parlement. La paix entre Français sera le meilleur gage de la paix avec l'Europe.

L'Avenir Gourdonnais apprécie ainsi la proposition du retour au scrutin d'arrondissement qu'il regarde déjà comme voté :

Pour notre département, le scrutin d'arrondissement donnera certainement de meilleurs résultats que le scrutin de liste qui, dans le Lot comme dans trop de départements, causa en 1885 une déception si cruelle aux républicains.

Quel que soit le mode de scrutin, il faut se préparer et chercher à éviter les mécomptes des législatures précédentes.

Nous avons besoin de paix et de tranquillité pour célébrer dignement le centenaire de la Révolution qui a fait la France démocratique si glorieuse malgré les fautes commises.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

FÊTE MILITAIRE

Hier au soir, les officiers du 7^e de ligne offraient un punch au général Verrier, à l'occasion de sa promotion dans la Légion d'honneur. La façade du cercle militaire avait été décorée avec le goût exquis dont l'armée revêt toujours ce qu'elle fait, et dès la nuit, l'illumination splendide du cercle et la musique militaire attirèrent sur la place d'Armes, malgré la rigueur de la température, une foule nombreuse.

Vers huit heures un quart, le général Verrier, accompagné des officiers supérieurs, s'est rendu au cercle où l'attendaient tous les officiers de la garnison et de la territoriale, également présents à la fête.

Le général, dans une allocution éloquentement simple et cordiale, a remercié le corps des officiers de leur invitation. Rappelant les démonstrations dont la ville a entouré sa promotion dans la Légion d'honneur, il a dit combien il était touché et reconnaissant à l'administration municipale, à la population et à la presse cadurcienne tout entière, des marques de vive sympathie qui lui ont été données dans cette circonstance et dont il gardera le souvenir.

Les applaudissements couvrent la voix du général. A minuit, les chants et le choc des verres prouvaient que la fête durait encore.

Nous nous réjouissons des sentiments de gratitude exprimés dans cette circonstance par le général Verrier. Cahors ne peut que gagner à ce que son administration entretienne toujours des rapports excellents avec la brigade, et nous sommes heureux d'apprendre que, en constatant le 14 janvier, l'accord parfait qui existe entre les autorités civile et militaire, M. le général Vincendon a formellement promis à M. le Maire que, contrairement au bruit qui en avait couru, aucun bataillon du 7^e ne serait enlevé à la ville.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE GAMBETTA

Dimanche, les membres du comité administratif de l'association des anciens élèves du lycée Gambetta, se sont réunis au lycée, sous la présidence de M. Lurguie, président.

M. Sirech, trésorier, a fait connaître la situation financière de l'association. Il résulte du compte-rendu présenté, que l'avoir de l'association au 31 décembre 1888 était de 7,542 fr.

Les recettes effectuées en 1888 se sont élevées à 2,025 fr. Les dépenses ont atteint le chiffre de 1,514 francs. d'où un excédent de recettes de 511 francs.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante : frais d'études d'élèves boursiers de

l'association, 1,134 fr. 75 ; fournitures de livres de prix et d'études, 138 f. 80 ; impression de l'annuaire, 160 fr. ; quittances, 20 fr. ; frais de perception des cotisations, 51 fr. 95 ; divers, 8 fr. 50.

Le nombre des associés s'élevait au 31 décembre 1888, à 172.

Le comité a décidé que, conformément aux statuts, l'assemblée générale se tiendrait, le samedi, 2 février prochain, à 4 heures, au lycée.

Le banquet annuel aura lieu à 6 heures et demie. Le montant de la souscription au banquet reste fixé à 12 fr. par tête.

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

Une bonne nouvelle pour les nombreux lecteurs qui fréquentent la bibliothèque populaire. Le comité a décidé, dimanche, qu'une nouvelle collection d'ouvrages serait achetée immédiatement sur les ressources de 1889.

Le comité a aussi décidé de demander l'aide du conseil municipal de Cahors pour grossir le fonds de la bibliothèque. Enfin, il y a lieu d'espérer que le ministre de l'instruction publique viendra en aide à cet établissement en lui accordant un certain nombre d'ouvrages.

Si nous ajoutons qu'un stock assez important de volumes provenant de l'ancienne Société philotechnique de Cahors et de dons de diverses personnes, vient d'être envoyé à la bibliothèque, on voit que d'ici à peu de temps la bibliothèque populaire pourra enfin répondre largement à toutes les demandes et que son importance la rendra digne du succès inespéré qu'elle a obtenu, depuis deux mois à peine qu'elle existe.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

M. Lapara, est nommé vice-président du Conseil de Préfecture du Lot pour l'année courante.

MONUMENT CLÉMENT-MAROT

La souscription pour l'érection d'un monument à Clément-Marot à Cahors, a produit, à ce jour, la somme de 1192 fr. 25.

ÉCOLE NORMALE DE CAHORS

Par arrêté du 7 janvier 1889, M. Gaubert, Licencié ès-lettres, est délégué jusqu'au 1^{er} janvier 1890, dans les fonctions de professeur (ordre des lettres), à l'école normale de Cahors.

RÉTABLISSEMENT DE LA 2^e PORTION DU CONTINGENT

Dans la dernière séance de la Chambre, MM. Martin Feuillée et Mérillon, ont fait adopter un article additionnel à la loi militaire portant que les jeunes gens ayant eu bon numéro, soient renvoyés après un an de service, tout en restant à la disposition du ministre si le budget le permet ou si leur instruction n'est pas complète.

M. de Freycinet a accepté ce rétablissement de la 2^e portion.

La Chambre devra réviser les articles que modifie cette décision.

BANQUE DE FRANCE

M. le directeur de la Banque de France nous informe que la Banque a abaissé le taux de son escompte de 4 1/2 0/0 à 4 0/0. Le taux des avances reste à 4 1/2 0/0.

PERCEPTION

Sauzet — On nous annonce que M. Rougié, percepteur, serait appelé à l'importante perception de Sauzet. Nos compliments au jeune titulaire dont l'avancement rapide prouve les bons services.

PRIX AUX INSTITUTEURS

Le Journal officiel publie un arrêté du ministre de l'instruction publique, aux termes duquel il sera décerné, en 1889, des prix spéciaux à vingt-cinq instituteurs ou institutrices primaires publics, qui auront donné avec le plus de zèle et de succès, d'une manière théorique et pratique, l'enseignement agricole et horticole à leurs élèves. Ces prix consistent en médailles d'argent, accompagnées d'une somme variable de 100 à 300 fr., seront décernés sur des rapports motivés des préfets.

MÉDAILLES AUX INSTITUTEURS

La Société agricole et industrielle du Lot, pénétrée de la nécessité de donner dans les écoles primaires rurales des notions élémentaires d'agriculture, afin d'inspirer aux enfants de nos campagnes le goût de la profession de leurs pères et de leur apprendre les moyens de la rendre plus rémunératrice, a, dans la séance du 12 janvier dernier, décerné des médailles aux instituteurs qui lui ont été signalés comme ayant montré le plus de zèle dans l'application de cette partie de leur programme. Ce sont, MM :

Vidal, à Lherm, canton de Catus, médaille de vermeil avec diplôme d'honneur.

Vidal, à Cressensac, canton de Martel, médaille d'argent avec diplôme d'honneur.

Talaissat, à Nuzéjols, canton de Catus, médaille d'argent avec diplôme d'honneur.

Elle continuera à récompenser tous les ans les maîtres qui se feront remarquer par les

soins qu'ils auront apportés à développer l'instruction agricole de leurs élèves.

LE CANAL DES DEUX MERS

La Garonne, bulletin du comité central de propagande du Canal des Deux Mers, publie la lettre suivante :

Paris, le 17 décembre 1888.

Monsieur,

Je m'empresse de vous accuser réception des divers documents que vous avez bien voulu m'adresser au sujet du projet du Canal des Deux Mers et de répondre à la question que vous avez bien voulu me proposer.

Depuis longtemps déjà j'ai manifesté toute ma sympathie pour cette œuvre grandiose qui intéresse à un si haut degré toute notre région, et dont la réalisation, si elle est possible, sans de trop lourdes charges pour le pays, pourrait avoir de si heureuses conséquences pour la France tout entière.

Je n'ai donc aucune hésitation à vous assurer, de nouveau, de toute ma sympathie pour ce projet, et à vous promettre mon concours pour activer l'étude complète de cette vaste entreprise, et son exécution, sous la seule réserve que les dépenses pouvant en résulter n'imposeraient pas de trop lourdes charges au Trésor public.

Veillez agréer, etc.

E. BÉRAL,
Sénateur du Lot.

SOCIÉTÉ DE PISCICULTURE DU LOT

Dans une réunion tenue, le 10 janvier, à l'Hôtel-de-Ville, par les membres du comité d'administration de la Société de pisciculture, il a été décidé que des cartes d'identité seraient délivrées aux 138 sociétaires que compte déjà l'association.

En même temps que cette carte, les sociétaires recevront un exemplaire des statuts de la Société.

Diverses communications intéressantes ont ensuite été faites au comité.

Le président a notamment annoncé que l'administration de la navigation était à la veille de faire construire sur tous les barrages du Lot, des échelles à poissons, système écossais. Ces échelles doivent être adossées aux écluses, et leur prix de revient, relativement peu élevé, permet d'espérer que tous les barrages seront munis, à bref délai, de ces échelles.

Les vœux déjà émis par la Société, au sujet de la répression du braconnage de la pêche dans la rivière du Lot, vont être aussi exaucés par l'administration, qui fera exercer une surveillance des plus actives et qui sera surtout impitoyable pour les pêcheurs surpris avec l'instrument prohibé dit le *calet*.

Enfin des essais d'acclimatation dans le Lot de la vendéoise bordelaise seront tentés en février et mai prochains. C'est M. Geneste, directeur de l'établissement de pisciculture de Bergerac, sur la Dordogne, qui est chargé de fournir les œufs, les alevins et les poissons adultes qui seront immergés dans le Lot aux époques indiquées plus haut.

CONVOCAION DES TERRITORIAUX

La convocation des classes territoriales de 1876 et 1877 est fixée du 1^{er} au 13 avril pour l'infanterie, l'artillerie, la gendarmerie, et du 20 avril au 11 mai pour l'infanterie, l'artillerie, le génie ; à l'automne, pour la cavalerie ; à des époques favorables pour les autres corps de troupes.

Tribunal civil de Cahors

Un procès intéressant au point de vue juridique, vient de se présenter devant le tribunal civil de Cahors.

Voici les faits en quelques mots :

M. Bergougne a été maire de la commune du Boulvè de 1875 à 1884. Au cours de son administration il fit faire des travaux pour une somme de 2,700 fr. Toutes ces dépenses étaient exécutées en vertu de crédits votés par le conseil municipal et approuvés par le Préfet du Lot.

Mais l'administration préfectorale ayant constaté dans les comptes du maire, certaines irrégularités d'écritures, poursuivit M. Bergougne pour gestion occulte, devant le conseil de préfecture qui, par arrêt du 21 février 1885, le rendait redevable envers la commune, d'une somme de 2,500 fr. La cour des comptes ratifia l'arrêt du conseil de préfecture.

M. Bergougne, en présence de l'arrêt de la cour des comptes, n'avait plus qu'à verser cette somme de 2,500 fr., ce qu'il a fait.

Aujourd'hui, l'ancien maire du Boulvè attaque à son tour la commune devant le tribunal civil, en restitution de cette somme ou des objets acquis avec cette somme et dont jouit la commune. Et voilà justement la partie intéressante de cette affaire.

Écoutez M^e Bourdin, avocat de M. Bergougne :

« Si la commune se retranche derrière les décisions administratives, elle ne me paiera rien ; mais, alors, je serai propriétaire de toutes les constructions, fournitures et objets mobiliers qu'elle se refuse à me payer, car elle ne peut pas être propriétaire de choses acquises ni par succession, donation ou prescription ; ou bien, si elle veut conserver la propriété de tout

cela, elle va me payer. Or, j'ai déboursé, cela est établi par mes quittances, 2,750 fr. Sur cette somme, l'autorité administrative ne m'a compté que 400 fr., d'où il faut déduire les honoraires payés à des avocats qui ont plaidé pour la commune, ce qui rédoit à une soixantaine de francs les travaux dont moi, M. Bergougne, suis aujourd'hui payé. »

M^e Bousquet, avocat de la commune du Boulvè, a soutenu les moyens d'incompétence soulevés par la municipalité du Boulvè.

L'honorable avocat se retranche derrière l'arrêt de la Cour des comptes, et dit que la commune ne doit plus rien à M. Bergougne, qui peut bien être victime d'un arrêt rigoureux, mais devant lequel il doit s'incliner aujourd'hui.

D'après M^e Bousquet, M. Bergougne est mal fondé à venir demander la protection du tribunal civil, car il n'était pas obligé de s'immiscer dans les affaires de la commune, et, s'il acceptait les fonctions de maire, il acceptait aussi d'être à la merci du préfet et de ses arrêtés, même lorsqu'ils sont rigoureux.

Dans son audience d'hier, lundi, le tribunal s'est déclaré incompétent.

Sérignac. — Mardi dernier, une maison sise dans le bourg a été la proie des flammes ; rien n'a pu être sauvé. Grâce aux secours, on a pu préserver les maisons attenantes, entr'autres le presbytère où l'on avait commencé de sortir les meubles.

On a remarqué à la chaîne : MM. Vigouroux avocat à la Roque, et Dumas, avocat à Lacapelle-Cabanac, qui, se mettant à table, avaient aperçu l'incendie et avaient tout planté là pour aller faire vaillamment leur devoir.

Duravel. — Madame Angos, grand-mère du docteur Cassaignes, est morte à l'âge de 87 ans.

FAITS DIVERS

Courrier Médical. Conseil pour la saison

Tout médicament pectoral doit avoir pour effet de soulager d'abord et de guérir ensuite ou tout au moins d'aider à la guérison des maladies de la gorge et des poumons. Le *Sirope de Regnaud* répond à ce double but. C'est une des plus vieilles recettes contre la toux qui soit consignée dans les ouvrages scientifiques. Il renferme l'extrait concentré des plantes médicinales auxquelles il emprunte leurs principes émollients et calmants.

Les pastilles, les tisanes et autres pectoraux préconisés contre le rhume, les catarrhes, la grippe, les bronchites ne sont d'usage pratique que pendant le jour seulement. Le *Sirope de Regnaud*, au contraire, est aussi bien le médicament pour le jour que pour la nuit. Grâce à la forme liquide de cette préparation son absorption est plus rapide et le calme qu'elle procure est à la fois plus prompt et d'une durée plus longue.

Aussi ses effets satisfaisants se font-ils sentir dès le premier jour et dès la première nuit qu'on l'emploie. La toux la plus violente s'apaise sans qu'il y ait à craindre ni échauffement, ni perte d'appétit, ni aucune des conséquences fâcheuses qu'entraîne ordinairement l'emploi des préparations analogues. Deux cuillerées dans la journée, et une troisième au moment du coucher suffisent pour donner le calme et le repos aux poitrines irritées. Le *Sirope de Regnaud* est préparé par la maison L. FRÈRE, 19, rue Jacob, à Paris, et se vend 2 fr. 50 le flacon dans les principales pharmacies. Souvent un seul flacon suffit à la guérison. Il se recommande tout spécialement aux asthmatiques.

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Par jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le quatorze janvier courant, enregistré, Marie Adélaïde Soulayrès, sans profession épouse du sieur Antoine Basile Alaux, propriétaire cultivateur, métayer chez M. Mauviel à Anglars, avec lequel elle demeure au dit Anglars, commune d'Anglars-Juillac, ayant M^e Jules Billières pour avoué.

A été déclarée séparée, quant aux biens seulement d'avec le dit Antoine Basile Alaux, son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme, par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué poursuivant,
J. BILLIÈRES.

BOURSE. — Cours du 16 janvier 1889.

3 0/0.....	82 85
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 75
4 1/2 0/0 1883.....	104 70
Actions Orléans.....	1,365 00
Actions Lyon.....	1,335 00
Action Panama.....	120 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	402 00
Obligations Lombardes.....	301 00
Obligations Saragosse.....	360 00

Bibliographie

L'ÉCOLE CENTRALE DU LOT

(1796-1804) Suite (1)

Le citoyen Baron a ouvert chez lui depuis deux ans une école d'application, d'arithmétique, de dessin, etc. Ce n'est qu'après avoir rempli les devoirs que la loi lui impose qu'il soigne ses élèves particuliers. Le ministre de l'intérieur est d'ailleurs instruit de sa conduite qui lui avait été déjà dénoncée, et il en a reçu des encouragements et des éloges par l'organe de la députation du Lot, chargée par le ministre de les lui transmettre.

Tels sont, citoyens administrateurs, les renseignements que nous pouvons vous donner. Il serait bien temps que toutes ces dénonciations finissent, et que le fonctionnaire public irréprochable ne fût plus distrait de ses occupations pour repousser des traits dirigés par la main de la calomnie.

Salut et respect.

H. RAMEL, P. BRUNIES.

En même temps Brunies envoyait, en son nom personnel, cette éloquente protestation :

Je réponds, citoyens administrateurs, à votre lettre du 18, relative à une dénoncée faite contre moi, auprès du ministre de la police générale.

Si la dénoncée ne m'étonne pas, par la certitude que j'ai qu'il existe depuis longtemps un système de calomnie sur toute la surface de ce département, j'avoue que les motifs qui servent de base à cette effrayante diatribe me surprennent un peu.

Mon discours sur la fondation de la République a été envoyé, comme celui du dix août, au ministre de l'intérieur.

Ce discours, comme les autres, a été prononcé devant un peuple immense, devant les tribunaux, devant la force armée, devant l'administration municipale, devant vous.

Permettez-moi d'ajouter que, bien différent de mes dénonciateurs, je ne pense pas qu'une assemblée si patriote et si nombreuse eût pu entendre un discours anti-républicain sans en arrêter la déclamation, sans en dénoncer le frénétique auteur.

Permettez-moi d'ajouter encore que celui qui, presque seul, a eu le courage, avant le 18 fructidor, de défendre le Directoire et les représentants fidèles contre la royauté victorieuse, méritait peut-être plus de ménagement de la part de ceux qu'il a sauvés, et pour lesquels il a exposé tant de fois son repos, sa réputation et sa vie.

Du reste, j'écris à ce sujet au ministre de la police générale; je vous prie de lui faire passer ma lettre. Vous êtes encore libres de lui faire passer celle-ci, et de lui prouver que vous savez protéger contre l'anarchie celui qui, dans tous les temps, a protégé tant de patriotes contre la royauté.

Salut et respect.

BRUNIES.

De son côté, Baron, le plus violemment attaqué, écrivait le 3 pluviôse an VII (22 janvier 1799) :

Citoyens administrateurs, j'attends avec la plus vive impatience le résultat des mesures que vous prendrez à mon égard relativement à la dénoncée qui a été faite de moi au ministre de l'intérieur. Il est de mon honneur d'être justifié pleinement sur ce qu'elle a d'injurieux pour moi. Quant à ce qui concerne le bénéfice que je retire des leçons d'écriture et d'arithmétique que je donne chez moi, après vous être convaincus que le temps que j'y consacre n'a jamais été au détriment de celui que je dois employer à l'histoire naturelle, vous jugerez dans votre sagesse s'il est permis d'interdire à un fonctionnaire public qui remplit ses devoirs avec exactitude, l'exercice de ses talents, surtout lorsqu'il est démontré que cet exercice tourne au profit de la chose publique.

Salut et respect.

BARON.

L'administration du département, obéissant en cela aux injonctions du ministre de l'intérieur, prescrivit à Baron de ne plus donner de leçons d'écriture et d'arithmétique, et le 4 pluviôse (23 janvier) ce professeur lui adressait une longue justification que nous reproduisons en entier, parce qu'elle renferme de curieux détails :

Citoyens administrateurs, je reçois dans ce moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date de ce jour.

Il y a déjà longtemps que j'étais instruit des reproches que la malveillance avait dirigés contre moi au sujet des leçons particulières d'écriture, d'arithmétique et de géométrie pratique que je donnais chez moi, ce qui m'avait engagé à faire part au ministre de l'intérieur de toutes les tracasseries qu'on me suscitait, et à lui adresser en même temps le programme de l'établissement que j'avais formé. Je m'étais en même temps adressé à la députation du Lot en la priant de vouloir bien prémunir le ministre contre tous les pièges qu'on pourrait tendre à sa justice à mon occasion. Quatre membres de cette députation se sont rendus auprès de lui, et d'après les réponses satisfaisantes que j'ai reçues, je ne devais pas m'attendre à des reproches de la part du ministre auquel j'avais rendu compte de tout ce que j'ai fait pour l'instruction publique, depuis que j'occupe la place de professeur à l'école centrale.

Mais afin de mettre un terme à la haine, à la jalousie et aux persécutions auxquelles je suis en butte depuis trop longtemps, je vous déclare, citoyens administrateurs, que je ferme aujourd'hui mon école particulière, et que désormais tous mes soins vont être consacrés aux leçons d'histoire naturelle.

Ceux qui ne voient les choses qu'à travers le prisme infidèle de leurs passions, n'ont aperçu dans l'établissement que j'avais formé qu'un désir immodéré de ma part de gagner beaucoup d'argent, et croyant rendre mes intentions plus odieuses, ils m'ont accusé de porter préjudice aux instituteurs des écoles primaires. Certes ceux qui parlent ainsi ne croient pas sans doute que les écoles primaires aient été créées pour l'intérêt particulier des instituteurs; et comme il

est démontré qu'en général leur impéritie les rend incapables de remplir les fonctions qui leur sont confiées, que deviendra la jeunesse qui, dans la mauvaise organisation de ces écoles, ne trouvera pas d'échelon pour parvenir aux connaissances nécessaires pour entrer aux Ecoles centrales? On reconnaît en général les besoins d'une instruction primaire, et on gargarise arbitrairement le zèle et les talents des personnes qui ont le courage et la générosité de se dévouer à ces pénibles et difficiles fonctions. Etrange manière d'atteindre ce but si désiré et d'où dépendent les destinées de la République! On parle de lycées, d'écoles spéciales. Il faut des savants, j'en conviens; mais il faut aussi que le peuple soit instruit; et d'où partiront les premiers rayons de cette philosophie bienfaisante qui doivent l'éclairer sur ses droits et sur ses devoirs et le débarrasser de ses antiques préjugés si la malveillance parvient à en tarir les sources? Quand on veut construire un édifice solide, durable, on ne commence pas par en tracer les ornements.

C'était le besoin bien senti d'une instruction raisonnée, citoyens administrateurs, et non aucune vue d'intérêt qui m'avait décidé à former l'établissement dont le succès a éveillé contre moi la haine et la jalousie des ennemis du bien public. Cet établissement cadrait même parfaitement avec les vues que le ministre nous a manifestées par sa dernière circulaire, puisqu'il était propre à former des instituteurs pour les écoles primaires. Dans mon enseignement le raisonnement suivait toujours la méthode. C'est ainsi qu'en démontrant les éléments de l'arithmétique je ne me bornais point aux formules du calcul, comme cela se pratique partout, je développais à mes élèves l'ingénieuse logique qui préside à ces formules, et en la leur rendant visible, je leur enseignais deux arts à la fois, celui du calcul et celui du raisonnement. L'arithmétique était ensuite appliquée aux opérations de commerce et de finance, au toisé des figures géométriques, ce qui mettait mes élèves à même de faire des progrès rapides dans la science des mathématiques.

En leur expliquant le nouveau système métrique, je leur démontrais tout l'avantage des nouveaux poids et mesures et leur faisais sentir que dans cet ingénieux système, l'analogie des idées est toujours marquée par l'analogie des mots, ce qui en rend l'intelligence extrêmement facile; ce qui a lieu pour toute connaissance où ces analogies ne sont pas rompues.

Voilà, citoyens administrateurs, le plan de l'enseignement que j'avais établi, indépendamment des leçons d'écriture, et d'un cours d'application de la géométrie à l'architecture civile et militaire, à l'arpentage, au nivellement et à la conduite des eaux. J'ose assurer sans prévention qu'on remplacera difficilement dans cette commune un pareil établissement, et le regret amer de tous mes élèves, est une preuve qu'en leur rendant mes instructions agréables, j'avais su leur en faire sentir toute l'utilité.

Il me reste, citoyens administrateurs, à me justifier des reproches de négligence qu'on m'attribue dans les fonctions qui me sont confiées.

Depuis près de trois ans que je professe l'histoire naturelle, je n'ai pas manqué un seul jour à donner mes leçons conformément au règlement; mais mes soins ne se sont pas bornés aux seules démonstrations du cabinet. Tout le monde est témoin que, pendant la belle saison, je conduisais tous les jours mes élèves sur les montagnes qui nous avoisinent. Là, nous examinions les ravages que la lime des siècles a imprimés sur la croûte extérieure du globe; en fouillant dans ces vieilles archives du monde, je leur montrais ces débris de coquillages, monuments antiques d'une révolution physique bien plus terrible que toutes les révolutions morales. Après avoir fixé leur attention par quelques-unes de ces grandes époques prises dans l'antiquité des siècles qui ne sont plus, je leur faisais apercevoir dans les différentes productions de la nature la bonté de la providence qui lie la société passagère des hommes par une chaîne éternelle de bienfaits. C'est ainsi qu'en piquant leur curiosité, je suis parvenu à leur inspirer le goût de ces agréables connaissances, et à leur en faire sentir l'utilité par leur application continue aux premiers besoins de la vie. J'ai par cette manière rempli un double but, celui d'orner l'esprit de mes élèves et de former leur jeune cœur à la vertu, et je dois ces succès aux soins que j'ai eus de débarrasser cette agréable science des épines dont le pédantisme entoure toute espèce d'enseignement.

Je continuerai, Citoyens administrateurs, à remplir mes devoirs avec le même zèle, et j'opposerai toujours à la haine des méchants l'épave de ma conscience. Quelle que soit leur puissance, ils ne parviendront jamais à la troubler.

Je vous prie, Citoyens administrateurs, de me pardonner ces longs détails; mais attaqué dans ma solitude par des ennemis puissants, par des chefs de parti, n'ayant pour me défendre que le témoignage de ma conscience, la régularité de ma conduite et la pureté de mes intentions, ne pouvant même me faire entendre du ministre qui, malgré sa sagesse et ses lumières, ne peut éviter tous les pièges qu'on tend continuellement à sa justice, il ne me reste que vous à qui je puisse recourir avec confiance. Je le fais donc dans la ferme persuasion que vous détruirez toutes les inculpations qu'on a dirigées contre moi auprès du ministre de l'intérieur.

Mes ennemis que je connais parfaitement doivent me savoir gré du parti modéré que je prends, car si je les attaquais devant le tribunal du public, comme j'en ai été tenté plusieurs fois, je doute que malgré leurs aboyeurs à gages, ils sortissent victorieux de cette lutte polémique, mais votre estime et votre témoignage suffisent à ma justification.

Salut et respect, vive la République!

BARON.

Cette lettre, véritable plaidoyer qui ne manque ni d'habileté ni de force, fut transmise au ministre, et le 10 germinal an VII (30 mars 1799), François de Neufchâteau écrivait aux administrateurs du département :

Citoyens, le professeur d'histoire naturelle de votre Ecole centrale m'ayant été dénoncé comme donnant des leçons particulières d'écriture qui faisaient tort à celles d'histoire naturelle qu'il doit donner publiquement, je vous ai écrit de réformer cet abus, et le citoyen Baron a cessé en conséquence ses leçons particulières.

J. BAUDEL

(A suivre)

(Extrait de l'Annuaire du Lot)

(1) Voir les Nos du Journal du Lot, d'avril 1898.

Chemins de Fer

Table of train schedules between Cahors and various stations like Libos, Montauban, Capdenac, Toulouse, Bordeaux, Paris. Columns include station names, departure times, and train types (Omnibus, Poste, Expres).

OPÉRATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la BANQUE A. FROIDEFOND, 8, rue Drouot, à Paris (Onzième année). - La "Revue du Marché", grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FROIDEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

MODES DE PARIS

Mme DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

Advertisement for 'LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE INVENTAIRE RAISONNÉ'. Includes publisher info (H. Lamirault & Co), location (Paris, 61 Rue de Rennes), and details about the work's content and pricing.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc. NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES. Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France.